Table des matières

SIGLES 2
I. STRUCTURE D'EXECUTION 3
II. CONTEXTE 3
III. OBJECTIF DE LA MISSION 3
IV. CONTENU DU PARTENARIAT 5
V. ZONES CIBLES 6
VI. PROGRAMME DE LA COMPOSANTE 6
VII. RESULTATS GLOBAUX 9
1. Résultats et Observations générales 9
2. Difficultés rencontrées 10
3. Recommandation 10
4. Conclusion 11
ANNEXE N°1 : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE 12
ANNEXE N°2 : ORDRE DE SERVICE 21
ANNEXE N°3 : FICHE D'ANIMATION 22
ANNEXE N°4 : FEUILLE DE PRESENCE 23
ANNEXE N°5 : QUELQUES PHOTOS 24

SIGLES

MIDIMA : Mission de Développement Intégré des Monts Mandara

AAEDC : Association des Animateurs et Encadreurs en Développement Communautaire

CGPE : Comités de gestion des points d'eau

COGEB : Comité de Gestion du Bief

CTD : Collectivité Territoriale Décentralisée

I. STRUCTURE D'EXECUTION

Créée le 20 juin 1997 à Maroua sous le numéro d'enregistrement N° 019 /RDA/K22/BAPP développement qui appui et encadre les populations des zones rurales. Cette structure a exécuté ses activités en partenariats avec les communautés, les ONG, les collectivités décentralisées et les entreprises privées et publiques. Ses programmes d'activités et d'intervention sont planifiés et organisés avec les bénéficiaires des projets de développement de l'hydraulique rurale en passant par la création des comités de gestion des points d'eau, de la structuration des groupements des éleveurs, le renforcement des capacités, l'étude de réalisation des projets. Ainsi l'AAEDC a réalisé des nombreux projets avec satisfaction. Le but des actions de l'association est l'appropriation des projets par les bénéficiaires. L'association dispose d'une assemblée générale, d'un bureau exécutif, d'un secrétariat général.

II. CONTEXTE

Face à la préoccupation de prétendre donner de l'eau à tous ceux qui en font la demande, d'assurer la gestion et la maintenance des ouvrages à réaliser pour garantir le fonctionnement à long terme, d'améliorer les conditions d'accès à l'eau potable dans le milieu rurale, c'est ainsi que dans le cadre de la du **BUDGET DE LA MIDIMA LIGNE 201120,** la MIDIMA a réhabilité (des forages équipes des pompes a motricités humaine et biefs) et a construit des ouvrages neufs (des forages équipes des pompes a motricités humaine et biefs) dans la région de l'extrême nord du Cameroun.

C'est alors qu'un **contrat de prestation de service sur l'accompagnement des communautés dans la gestion des ouvrages hydrauliques (N° 003/CPS/MIDIMA/2016)** a été signé entre la MIDIMA (MISSION DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES MONTS MANDARA) et AAEDC (Association des Animateurs et Encadreurs en Développement Communautaire) sous **l'ordre de service N° 002/CPS/MIDIMA-SPI/2016 à la date du 17 novembre 2016**.

III. OBJECTIF DE LA MISSION

Le contenu de ce partenariat est de sensibiliser et former des communautés dans la gestion des ouvrages hydrauliques construits et réhabilités par la MIDIMA. Spécifiquement, il s'agira de :

- Structurer et mettre en place les comités de gestion des biefs (COGEB) en tenant compte des composantes socio-professionnelles de chaque localité ;
- Assister les COGEB à rédiger les textes de base (statut et règlement intérieur de leur association ;
- Former les COGEB afin qu'ils maitrisent mieux leurs rôles au sein du groupe et dans la communauté ;
- Sensibiliser les COGEB et les populations pour qu'ils maitrisent mieux le rôle et l'importance à aménager les biefs ;
- Sensibiliser les communautés à la protection des biefs en pierres maçonnées ;

- Amener les COGEB à s'approprier les techniques de construction des biefs en pierres calées afin de les développer dans leur localité respective ;
- Sensibiliser les communautés en les amenant à réaliser les aménagements autour des biefs (puits, vergers, maraîchages, etc.) et à les entretenir le cas échéant.

En ce qui concerne les forages, il sera question de :

- Organiser, structurer et mettre en place les comités de gestion en tenant compte des composantes socio-professionnelles de chaque localité ;
- Appuyer les COGES créés et existants à élaborer les statuts et règlement intérieur qui régissent leur association ;
- Former les COGES afin qu'ils maitrisent mieux leurs rôles et les règles de fonctionnement de la structure dont-ils ont la charge (statut, règlement intérieur et relation avec les autres) et qu'ils soient capables d'assumer leurs fonctions ;
- Mettre en place un mode de collecte de fonds pour financer les réparations et l'entretien des forages ;
- Mettre en place les outils au niveau des villages et comités de gestion particulièrement pour garantir la transparence dans la gestion et l'utilisation des fonds collectés auprès des bénéficiaires.

Ainsi les résultats anticipés suivant sont attendus :

- Pour les biefs :
  - Les COGEB sont structurés et opérationnels ;
  - Les textes de base (statut et règlement intérieur) des COGEB sont rédigés et vulgarisés ;
  - Les membres des COGEB ont une parfaite maîtrise de leurs rôles au sein du groupe et dans les communautés ;
  - Les membres des COGEB maîtrisent le rôle et l'importance à aménager des biefs ;
  - Les communautés ont été sensibilisées pour la protection et la pérennisation des biefs ;
  - Les membres des COGEB ont acquis des savoir-faire en techniques de construction des biefs en pierres calées ;
  - Les communautés sont sensibilisées sur l'importance de réaliser les aménagements autour des biefs.
- Pour les forages :
  - Les comités de gestion des points d'eau sont organisés, structurés et opérationnels ;
  - Les textes de base statut et règlement intérieur) qui régissent le fonctionnement des comités de gestion des points d'eau sont rédigés et vulgarisés ;
  - Les membres des comités de gestion des points d'eau ont une parfaite maitrise de leurs rôles et des règles de fonctionnement de la structure dont-ils ont charge et sont capable d'assumer leurs fonctions ;

- Un mode de collecte de fonds est mis en place et vulgarisé ;
- Des rapports sur les mouvements de trésorerie sont régulièrement produits et vulgarisés par les comités de gestion pour garantir la transparence dans la gestion des fonds collectés auprès des populations au niveau des villages.

IV. CONTENU DU PARTENARIAT

Le contenu a porté sur les points suivants :

Etape N°1 : PHASE PREPARATOIRE

- Prendre contact avec les et les communautés concernées par le projet et identifier les sites sur la base des liste reçues de la MIDIMA ;
- Elaborer avec l'appui des communautés bénéficiaires un programme de travail détaillé ;
- Faire un diagnostic et une analyse de la situation antérieure des comités de gestion des forages existants afin d'identifier et de comprendre tous les facteurs d'échecs ayant conduit à leur dysfonctionnement d'une part et à l'abandon de certains ouvrages hydrauliques initialement fonctionnels d'autre part ;
- Proposer des solutions sur la base des résultats du diagnostic et de l'analyse, pour améliorer le fonctionnement des comités de gestion et la pérennisation des ouvrages hydrauliques ;
- Organiser, structure et mettre en place les comités de gestion des ouvrages hydrauliques ;
- Assister les comités de gestion des ouvrages hydrauliques créés et existants dans la rédaction des documents de base (statut et règlement intérieur) régissant leur association ;
- Amener les comités de gestion à mettre en place un dispositif de collecte de fonds pour la prise en charge des réparations et l'entretien des ouvrages hydrauliques ;
- Assister les comités de gestion dans la conception des outils adaptés pour garantir une gestion efficace et transparente des fonds collectés auprès des communautés utilisatrices des points d'eau ;
- Définir les objectifs pédagogiques de la formation faisant ressortir le contenu et les thèmes à traiter ;
- Concevoir un guide de formation à l'attention des membres des comités de gestion et le vulgariser.

ETAPES N°2 : FORMATION DES COMITES DE GESTION

- Organiser et animer toutes les sessions de sensibilisation et de formation à l'attention des membres des comités de gestion et les évaluer ;
- Produire au terme de la formation tous les différents documents de la prestation (rapport du diagnostic, rapport des sessions de formation, guide de formation etc.).

A l'issue des formations des comités de gestion devraient être capable de :

- Maitriser leurs rôles et les règles qui régissent le fonctionnement de leur association (statut, règlement intérieur, et relation avec les autres acteurs)
- Acquérir des connaissances en technique d'animation et de sensibilisation des communautés pour l'appropriation, la protection et la pérennisation des ouvrages hydrauliques ;
- Acquérir des connaissances en matière de gestion des conflits ;
- Acquérir des savoir-faire en techniques de structure des biefs en pierres calées ;
- Maitriser le rôle et importance des biefs et la nécessite de les pérenniser ;
- Réaliser les aménagements et l'entretien des abords des ouvrages hydrauliques ;
- Savoir tenir un cahier de recettes et dépenses et rendre compte de leur gestion à la communauté ;
- Maitriser les coupes techniques des éléments constitutifs du forage et de la pompe ainsi que les pièces détachées.

V. ZONES CIBLES

Les zones d'intervention des projets sont localisées dans :

- Les communes de Mora et Tokomberé dans le Département du MAYO-SAVA ;
- Les communes de Bourha, Hina, Koza, Mogodé et mokolo dans le Département du MAYO –TSANAGA ;
- Les communes de Bogo et Méri, dans le Département du DIAMARE ;
- La commune de Touloum, dans le Département du Mayo-Kani
- La commune de Maga dans le Département du Mayo-Danay.

Selon la nature de l'entité considérée, l'on peut répartir ces bénéficiaires en trois catégories : les communes, les populations et les comités de gestion.

Pour le volet bénéficiaire de l'activité, on rappelle que les bénéficiaires potentiels se répartissent en deux grandes catégories : les points focaux eau communaux et les comités de gestion des points d'eau.

Disposant de toute la liste des localités constituant ainsi une bonne base des différents bénéficiaires potentiels, nous avons procédé dans l'ensemble de la zone du Projet.

VI. PROGRAMME DE LA COMPOSANTE

Programme de Formation des comités de gestion des biefs

N°	VILLAGES REGROUPES	LIEU DE FORMATION	Date de la formation	NOMBRE DE PERSONNES
1-	MBAZAZAGO	MADA KOLKOCH	26/03/2017	30

2-	DOUMDOUM			
3-	HASSAVA			
4-	GOUVA			
5-	MBAZAMA			
1-	MBRAF 2	GAMDOUGOUM	27/03/2017	18
2-	DJOUMDJOUM			
3-	GAMDOUGOUM			
1-	MANDAKA GUIMSSAK	MISSOIN CATHOLIQUE MBOA	27/03/2017	24
2-	MENDEZE DAYAK 1			
3-	DOUVAR			
4-	DIBLOM 4			
1-	ZIDELENG COTE ECOLE	ECOLE PUBLIQUE DE ZIDELING	27/03/2017	24
2-	ZIDELING			
3-	DOUROUM NGOZEY			
1-	MOKOLA TAGAM 1	MOKOLA MAZAWAL	28/03/2017	24
2-	MOKOLA TAGAM 2			
3-	MOKOLA TAGAM			
4-	TAGAM			
1-	GUILI MBANHOU	GUILI	28/03/2017	24
2-	GUILI BANA			
3-	GUILI CHILI			
4-	GUILI KOTCHABE			

N°	**VILLAGES REGROUPES**	**LIEU DE FORMATION**	**Date de la formation**	**NOMBRE DE PERSONNES**
1-	SIRAKOUTI GLAKAKOHOBA 1	SIR	29/03/2017	24
2-	SIRAKOUTI GLAKAKOHOBA 2			
3-	MBAZOU 1			
4-	MBAZOU 2			
1-	GOUZDA DJEM	CENTRE POLYVALENT DE MAKANDAÏ	29/03/2017	24
2-	VOYOZ 1			
3-	VOYOZ 2			
4-	DJINGLIA TCHILEKEKE			
1-	BALDABAD 1	CENTRE POLYVALENT DE MAKANDAÏ	30/03/2017	30
2-	BALDABAD 4			
3-	BALDABAD 7			
4-	DAL MAROUA 1			

5-	DAL MAROUA 2			

Programme de Formation des comités de gestion des points d'eau des forages neufs et réhabilités par la MIDIMA

N°	VILLAGES REGROUPES	LIEU DE FORMATION	Date de la formation	NOMBRE DE PERSONNES
1-	ALVAKAYE	POUSS C.O.K	22/12/2016	12
2-	GOZOM ASSOUMNA			
1-	ECOLE GROUPE 2 POUSS	POUSS C.O.K	23/12/2016	12
2-	MAGA COMMERCIAL			
1-	MAGOUMAZ	ECOLE PUBLIQUE MOKOLO	28/12/2016	06
1-	OUDAVA MOUDAKDA	ECOLE PUBLIQUE SIRAKOUTI	29/12/2016	12
2-	OUDAVA			
1-	POUCHE BLADE	ECOLE PUBLIQUE AMCHALI	30/12/2016	06
1-	RHOUMZOU GENERAL	COMMUNE DE MOGODE	30/12/2016	06
1-	MOUHOUR	Salle des chefferies de ZAMAY	30/12/2016	12
2-	LOUGUERRE HAOUSSA			
1-	GAZANG	Ecole publique de Moufou Sud	03/01/2017	06
1-	BALDA ECOLE	BALDA	08/03/2017	18
2-	TCHAKAO BALDA			
3-	BOGORE			
1-	KOURDAYA	KOURDAYA	10/03/2017	12
2-	MERENGUE BALDA			
1-	HOPITAL MORA	Commune de Mora	11/03/2017	12
2-	ENIEG DE MORA			
1-	SERADOUE	SERADOUE	11/03/2017	06
1-	TOULOUM GRAOBE	TOULOUM	11/03/2017	06

VII. RESULTATS GLOBAUX

1. Résultats et Observations générales

Ainsi, sur les 36 villages en ce qui concerne les biefs et 21 villages en ce qui concerne les comités de gestion des points d'eau ont été touchés pendant cette période et nous avons pour les résultats suivants :

- 57 villages touchés pour 2 037 personnes rencontrées
- 44 sur 57 villages ont créé leurs comités de gestion ;
- 44 assemblées générales tenues pour la mise en place des comités de gestion des biefs
- Les autorités administratives (sous-préfets et maires des communes) et les autorités traditionnelles (Lamidos, lawanes et djaoros) informés sur les activités du projet
- 36 comités de biefs dont les capacités de leurs membres ont été renforcés
- 21 comités de gestion des points d'eau dont les capacités de leurs membres ont été renforcés
- 341 membres de comités de gestion formés
- 16 ateliers de formation organisés

Les principales causes de la mauvaise gestion et maintenance des ouvrages sont dû au fait que :

- Au niveau des populations :
  - Les populations ont la mauvaise volonté et ne respecte pas les règles applicables tout autour du point d'eau : pas de cotisation, non-respect des règles d'hygiène
  - Les comités de gestion ne disposent pas des documents juridiques (statuts et règlement intérieur) qui prouveraient leurs légitimités.
- Au niveau des comités de gestion des points d'eau
  - La plus part des comités mis sur place n'ont reçu aucune formation en matière de gestion et de maintenance
  - Les comités de gestion n'organisent pas des réunions entre eux membres et aussi avec les populations des villages
  - Les membres des comités utilisent l'argent des cotisations à d'autre fin et cela entraine un problème de méfiance quant à la suite des cotisations,
  - Les comités de gestion ne disposent pas des documents juridiques (statuts et règlement intérieur) qui prouveraient leurs légitimités
  - La plus part des comités mis sur place n'ont reçu aucune formation en matière de gestion et de maintenance
  - La plus part des comités n'ont aucun mécanisme de suivi mis sur place ;
- Au niveau des collectivités et des autorités
  - Aucun mécanisme de suivi n'a été mis sur place car la majorité des communes ne font pas de descente pour s'assurer que les comités sont fonctionnels,
  - Les dotations des points d'eau sans la mise au préalable d'un comité de gestion

Nous proposons :

- La mise en place des comités de gestion dans chaque localité disposant d'un ouvrage hydraulique ;
- Former les comités des biefs sur la gestion et maintenance des ouvrages aussi ;
- Chaque commune doit géo référencier le parc de pompe qui est dans son territoire
- Chaque commune doit mettre un système de suivi des plans d'action des comités dans les localités
- Les bailleurs doivent imposer à chaque entreprise de mettre en place un comité de gestion lors de chaque projet hydraulique et de les former
- Chaque comité doit disposer des documents juridiques (statut et règlement intérieur)
- Chaque comité doit disposer d'un plan d'action et le suivre

2. Difficultés rencontrées

La difficulté est que la majorité des membres de ces comités de gestion parlent français mais ne savent pas écrire. La recommandation faite est que chaque comité doit s'appuyer si possible sur les élèves lors des restitutions ou des remplissages des cahiers.

3. Recommandation

- Amener les membres des comités de gestions de s'appuyer les documents juridiques (statut et règlement intérieur) pour une gestion saine et équitable
- Conscientiser les populations sur l'importance des cotisations,
- Chaque membre doit respecter et jouer son rôle,
- Impliquer et responsabiliser plus de femmes dans le comité de gestion,
- Réactualiser la liste des usagers de l'eau,
- Amener les populations à choisir un bon système de cotisation adéquat,
- Faire régner un climat de confiance entre le comité et les utilisateurs de l'eau,
- Amener les comités de gestion à ouvrir un compte bancaire concernant la sécurisation des fonds,
- Tenir des réunions régulières par le comité de gestion,
- Instaurer un système de réunion régulier où les utilisateurs constatent les dépenses et les recettes effectuées,
- Impliquer les communes dans l'entretien et la maintenance des ouvrages;
- Le système organisationnel de comité doit être porté à la commune ;
- Redynamiser ainsi les comités existants dans les localités ;
- Créer un cadre de concertation entre comité de gestion - artisan réparateur – Commune.

4. Conclusion

Nous aurons sans doute noté la participation des membres des comités de gestion durant toutes ces séances. Bien que les uns et les autres connaissent leurs rôles, les débats furent importants quant à savoir comment réagir vis-à-vis d'un membre qui n'assiste pas aux activités du comité.

Nous aurons aussi noté que la plupart des membres reconnaissent leur négligence et disent qu'avec les leçons apprises, ils redoubleront d'effort pour la prise en charge des ouvrages. Ils demandent aux responsables de la MIDIMA de leurs faires construire d'autres ouvrages afin de subvenir aux besoins cruciaux d'eau dans leurs différentes localités.

Tous ensembles, ils ont consenti que même avec un comité de gestion actif, tant qu'il n'y a pas entente dans le village les efforts seront nuls. Il est dans l'intérêt du comité de gestion d'être transparent dans la gestion et surtout de tenir des réunions (réunions mensuels du comité et des séances de sensibilisation).

ANNEXE N°1 : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

MISSION DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES MONTS MANDARA
MANDARA MOUNTAINS DEVELOPMENT AUTHORITY
B.P. : 114 – Tél./Fax : (+237) 222-45-50-13 – MOKOLO - E-mail : midimaen@yahoo.fr

TRESORERIE-GENERALE MINISTERE DES FINANCES FCFA 0001000 CAL STAMP CMR10328

CENTRE REGIONAL DES IMPOTS DE L'EXTRÊME-NORD MAROUA - COURRIER - 21 NOV 2016

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNAUTES DANS LA GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

CONTROLE FINANCIER SPECIALISE AUPRES MIDIMA Le 18 NOV 2016 VISA JURIDIQUE

N°.....003...../CPS/MIDIMA/2016

TITULAIRE : **Association des Animateurs et Encadreurs en Développement Communautaire (AAEDC)** B.P 1003 MAROUA
E-mail : aaedc97osc@live.fr Tél : 695 285 838
Contribuable : M060712413906H
RC/MVR/15/1/218

OBJET : **SENSIBILISATION ET FORMATION DES COMMUNAUTES A LA GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES**

DELAIS D'EXECUTION : **TRENTE (30) JOURS**

MONTANT TTC **TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT SEPTDEUX CENTDIX (3 687 210) FRANCS CFA**

FINANCEMENT : **BUDGET DE LA MIDIMA LIGNE 201120**

SOUSCRIT LE 17 NOV 2016
SIGNE LE 17 NOV 2016
ENREGISTRE LE _____
NOTIFIE LE _____

1

Entre

La Mission de Développement Intégré des Monts Mandara (**MIDIMA**) représentée par **Monsieur TCHARI BOULAMA**, Directeur Général ci-après désigné le **Contractant** d'une part,

Et

L'Association des Animateurs et Encadreurs en Développement Communautaire (**AAEDC**) B.P 1003 MAROUA, représentée par **Monsieur OUSMANE DAIBOU**, le Coordonnateur ci-après désigné le Prestataire, d'autre part.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

DECLARATION DU PRESTATAIRE

- Le Prestataire exécute sa mission en qualité d'Expert indépendant.
- Le Prestataire déclare connaître les conditions générales et directives applicables aux contrats de consultants.

Article 1 : **PRINCIPE DU CONTRAT**

Le principe d'exécution du présent contrat repose sur :

- Les intérêts mutuels ;
- Le respect des engagements réciproques.

Article 2 : **OBJET**

Le prestataire retenu sera chargé de réaliser pour le compte du Maître d'ouvrage, les actions d'appui au développement local, en l'occurrence l'accompagnement des communautés dans la gestion des ouvrages hydrauliques (biefs et forages).

L'objectif visé de cet accompagnement est de sensibiliser et former les communautés la gestion des ouvrages hydrauliques construits et réhabilités par la MIDIMA.

Plus spécifiquement, il s'agira pour les biefs de :

- structurer et mettre en place les comités de gestion des biefs (COGEB) en tenant compte des composantes socio-professionnelles de chaque localité ;
- assister les COGEB à rédiger les textes de base (statut et règlement intérieur)de leur association;
- former les COGEB afin qu'ils maîtrisent mieux leurs rôles au sein du groupe et dans la communauté ;
- sensibiliser les COGEB et les populations pour qu'ils maîtrisent mieux le rôle et l'importance à aménager des biefs ;

TRESORERIE-GENERALE DE-MAROUA 530766 12 6300 21/11/16 14:51
MINISTERE DES FINANCES DIRECTION GENERALE DES IMPOTS FCFA 0001000 TIMBRE FISCAL-FISCAL STAMP CMR10328

- sensibiliser les communautés à la protection et à la pérennisation des biefs en pierres maçonnées ;
- amener les COGEB à s'approprier les techniques de construction des biefs en pierres calées afin de les développer dans leur localité respective ;
- sensibiliser les communautés en les amenant à réaliser les aménagements autour des biefs (puits, vergers, maraîchage etc.) et à les entretenir le cas échéant.

CONTROLE FINANCIER SPECIALISE AUPRES MIDIMA Le 18 NOV 2016 VISA JURIDIQUE

En ce qui concerne les forages, il sera question de :

- organiser, structurer et mettre en place les comités de gestion en tenant compte des composantes socio-professionnelles de chaque localité ;
- appuyer les comités de gestion créés et existants à élaborer les statuts et le règlement intérieur qui régissent leur association ;
- former les membres des comités de gestionafin qu'ils maîtrisent mieux leurs rôles et les règles de fonctionnement de la structure dont-ils ont la charge (statut, règlement intérieur et relation avec les autres) et qu'ils soient capables d'assumer leurs fonctions ;
- mettre en place un mode de collecte de fonds pour le financer les réparations et l'entretien des forages ;
- mettre en place des outils au niveau des villages et comités de gestion particulièrement pour garantir la transparence dans la gestion et l'utilisation des fonds collectés auprès des bénéficiaires.

Article 3 : **RESULTATS ATTENDUS**

❖ **Pour les biefs**

- les COGEB sont structurés et opérationnels ;
- les textes de base (statut et règlement intérieur) des COGEB sont rédigés et vulgarisés ;
- les membres des COGEB ont une parfaite maîtrise de leurs rôles au sein du groupe et dans la communauté ;
- les membres des COGEB maîtrisent le rôle et l'importance à aménager des biefs ;
- les communautés ont été sensibilisées pour la protection et la pérennisationdes biefs ;
- les membres des COGEB ont acquis des savoir-faire en techniques de construction des biefs en pierres calées ;

3

MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
FCFA 0001000
TIMBRE FISCAL-FISCAL STAMP
CMR10328
TRESORERIE-GENERALE
DE-MARCOUA
530767 12 F452
21/11/16 14:52

- les communautés sont sensibilisées sur l'importance de réaliser les aménagements autour des biefs.

❖ **Pour les forages**

- les comités de gestion des points d'eau sont organisés, structurés et opérationnels ;
- les textes de base (statut etrèglement intérieur) qui régissent le fonctionnement des comités de gestion des points d'eau sont rédigés et vulgarisés ;
- les membres des comités de gestion des point d'eau ont une parfaite maîtrise de leurs rôles et des règles de fonctionnement de la structure dont-ils ont la charge et sont capables d'assumer leurs fonctions ;
- un mode de collecte de fonds pour le financement des réparations et l'entretien des points d'eau est mis en place et vulgarisé ;
- des rapports sur les mouvements de trésorerie sont régulièrement produits et vulgarisés par les comités de gestion pour garantir la transparence dans la gestion des fonds collectés auprès des populations au niveau des villages.

Article 4 : **TACHES A REALISER PAR LE PRESTATAIRE**

Etape N°1 : **Phase préparatoire**

- prendre contact avec les maires et les communautés concernées par le projet et identifier les sites sur la base des listes reçues de la MIDIMA ;
- élaborer avec l'appui des communautés bénéficiaires un programme de travail détaillé ;
- faire un diagnostic et une analyse de la situation antérieure des comités de gestion des forages existants afin d'identifier et de comprendre tous les facteurs d'échecs ayant conduit à leur dysfonctionnement d'une part et à l'abandon de certains ouvrages hydrauliques initialement fonctionnels d'autre part ;
- proposer des solutions sur la base des résultats du diagnostic et de l'analyse, pour améliorer le fonctionnement des comités de gestion et la pérennisation des ouvrages hydrauliques ;
- organiser, structurer et mettre en place les comités de gestion des ouvrages hydrauliques ;
- assister les comités de gestion des ouvrages hydrauliques créés et existants dans la rédactiondes documents de base (statut et règlement intérieur) régissant leur association ;

4

TRESORERIE-GENERALE DE-MAROUA 530768 12 CDAB 21/11/16 14: 52
MINISTERE DES FINANCES DIRECTION GENERALE DES IMPOTS FCFA 0001000 TIMBRE FISCAL-FISCAL STAMP CMR10328

- amener les comités de gestion à mettre en place un dispositif de collecte de fonds pour la prise en charge des réparations et l'entretien des ouvrages hydrauliques ;
- assister les comités de gestion dans la conception des outils adaptés pour garantir une gestion efficace et transparente des fonds collectés auprès des communautés utilisatrices des points d'eau ;
- définir les objectifs pédagogiques de la formation faisant ressortir le contenu et les thèmes à traiter ;
- concevoir un guide de formation à l'attention des membres des comités de gestion et le vulgariser.

CONTROLE FINANCIER SPECIALISE AUPRES MIDIMA Le 16 NOV 2016 VISA JURIDIQUE

Etape N°2 : **Formation des comités de gestion**

- organiser et animer toutes les sessions de sensibilisation et de formationà l'attention des membres des comités de gestion et les évaluer ;
- produire au terme de la formation tous les différents documents de la prestation (rapport du diagnostic, rapport des sessions de formation, guide de formation etc.).

A l'issue des formations les comités de gestion devraient être capable de :

- maîtriser leurs rôles et les règles qui régissent le fonctionnement de leur association (statut, règlement intérieur, et relation avec les autres acteurs) ;
- acquérir des connaissances en techniques d'animation et de sensibilisation des communautés pour l'appropriation, la protection et la pérennisation des ouvrages hydrauliques ;
- acquérir des connaissances en matière de gestion des conflits ;
- acquérir des savoir-faire en techniques de construction des biefs en pierres calées ;
- maîtriser le rôle et l'importance des biefs et la nécessite de les pérenniser ;
- réaliser les aménagements et l'entretien des abords des ouvrages hydrauliques;
- savoir tenir un cahier de recettes et dépenses et rendre compte de leur gestion à la communauté ;
- maîtriser les coupes techniques des éléments constitutifs du forage et de la pompe ainsi que les pièces détachées.

5



Article 5 : **DUREE DE LA PRESTATION**

La durée prévue pour la réalisation de la prestation est de **TRENTE (30)** jours calendaires, repartis ainsi qu'il suit : **DIX** (10) jours de missions de terrain, **QUINZE** (15) jours de formation des Comités de Gestion des points d'eau et **CINQ** (05) jours pour l'élaboration du rapport final de la prestation.

Article 6 : **ZONE D'INTERVENTION**

Les sites d'intervention sont localisés dans les communes ci-après :

- les communes de Mora et Tokombéré, dans le Département du Mayo-Sava ;
- les communes de Bourha, Hina, Koza, Mogodé et Mokolo, dans le Département du Mayo-Tsanaga ;
- les communes de Bogo, et Méri, dans le Département du Diamaré ;
- la commune de Touloum, dans le Département du Mayo-Kani ;
- la commune de Maga, dans le Département du Mayo-Danay.

Article 7 : **DOCUMENTS A PRODUIRE**

Le prestataire soumettra les documents suivants à l'approbation de la MIDIMA. Le délai d'approbation est de cinq jours calendaires.

- le rapport du diagnostic en trois (03) exemplaires physiques et sur support numérique, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les prestations ;
- le rapport provisoire des sessions de sensibilisation et de formationen trois (03) exemplaires physiques et sur support numérique, dans un délai de vingt-cinq (25) jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les prestations, faisant ressortir clairement l'approche méthodologique adoptée, les objectifs pédagogiques des sessions de sensibilisation et de formation, le nombre de comités et de communautés sensibilisés et formés, les procès-verbaux dument signés des comités de gestion mis en place, les résultats de l'évaluation de l'atelier et les recommandations ;
- le guide de formation en trois (03) exemplaires physiques et sur support numérique, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les prestations,faisant ressortir entre autres les statuts et le règlement intérieur des comités de gestion des ouvrages hydrauliques, les coupes techniques des éléments constitutifs du forage et de la pompe, ainsi que la liste des pièces détachées, assortie des prix sur le marché local, ainsi que la liste et les contacts des fournisseurs potentiels desdites pièces etc.

6

TRESORERIE-GENERALE DE-MAROUA 530770 12 4CBF 21/11/16 14:52 — MINISTERE DES FINANCES DIRECTION GENERALE DES IMPOTS FCFA 0001000 TIMBRE FISCAL-FISCAL STAMP MR10328

- le rapport final de la prestation en trois (03) exemplaires physiques et sur support numérique dans un délai de cinq (05) jours, après approbation du rapport provisoire par la MIDIMA.

Article 8 : **DE LA LEGISLATION DU TRAVAIL ET LEGISLATION FISCALE**

Le Prestataire n'est pas un Employé de la MIDIMA. Il est prestataire de service. A ce titre, la MIDIMA ne versera ni les cotisations sociales, ni les impôts en lieu et pour son compte.

CONTROLE FINANCIER SPECIALISE DES MIDIMA Le 18 NOV 2016 VISA JURIDIQUE

Article 9 : **OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE**

Le prestataire qui accepte les clauses du présent contrat s'engage à :

- exécuter avec professionnalisme toutes les prestations nécessaires à la réalisation du présent contrat dans le strict respect de ses clauses ;
- s'astreindre au devoir de réserve et du respect du secret professionnel. A cet effet, il évitera de publier ou de diffuser toute information dont il aura eu connaissance à l'occasion de la réalisation de sa mission ;
- intégrer dans ses coûts toutes les dépenses générales à l'occasion et pour la tenue de l'atelier.

Article 10 : **OBLIGATIONS DE LA MIDIMA**

En vue de permettre la conduite des actions pour atteindre les résultats visés par l'article 3 ci-dessus, la MIDIMA s'engage à :

- mettre à la disposition du Prestataire toute la documentation et la collaboration nécessaires à l'accomplissement de sa mission ;
- verser au Prestataire dans les normes convenues, les sommes dues au titre de sa prestation ;
- répondre à toute demande de clarification formulée par le prestataire.

Article 11 : **MODALITES DE PAIMENT**

Le paiement se fera en deux tranches :

- 70% du montant net dès la signature du contrat ;
- 30% du montant net après approbation et validation du rapport final de la prestation par la MIDIMA.

Ces sommes seront virées dans le compte du Prestataire domicilié à AFRILAND FIRST BANK Agence de Maroua dont les caractéristiques sont les suivantes :

Code Banque :	**10005**
Code Guichet :	**00018**
Numéro de compte :	**02233271001**
Clé RIB :	**22**
Iban :	**CM21 10005 00018 02233271001-22**

7

TRESORERIE-GENERALE DE-MAROUA 530771 12 AA2E 21/11/16 14: 52
MINISTERE DES FINANCES DIRECTION GENERALE DES IMPOTS FCFA 0001000 TIMBRE FISCAL-FISCAL STAMP CMR10328

Article 12 : **COUT**

Le coût de la présente prestation est arrêté TTC de commun accord à la somme de trois millions six cent quatre-vingt-sept deux cent dix (**3 687 210**) FCFA ventilé comme suit :

Montant Hors Taxe :	**3 092 000 FCFA**
Montant TVA (19,25%) :	**595 210 FCFA**
Montant AIR (5,5%) :	**170 060 FCFA**
Total des taxes :	**765 270 FCFA**
Montant Net à payer :	**2 921 940 FCFA**

CONTROLE FINANCIER SPECIALISE AUPRES MIDIMA Le 18 NOV 2016 VISA JURIDIQUE

Article 13 : **REGLEMENT DE LITIGES**

Tout litige né dans le cadre de l'exécution du présent contrat fera l'objet d'un arrangement amiable ou, en cas de désaccord, sera porté devant les juridictions de MOKOLO.

Article 14 : **AVENANT**

En dehors des paiements stipulés, aucun avenant aux conditions du présent contrat, y compris les modifications apportées à l'étendue des prestations, ne pourra être sans accord écrit entre les parties contractantes.

Article 15 : **DISPOSITIONS FINALES**

Les soussignés ont lu et approuvé le présent contrat.

Fait à Mokolo, le..... 17 NOV 2016

Le Prestataire

Le Contractant,

REPUBLIQUE DU CAMEROUN * MINISTERE DE L'ECONOMIE DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE * Mission de Développement Intégrée de la MIDIMA * Le Directeur Général

TCHARI BOULAMA
Ingénieur Général d'Agriculture

8

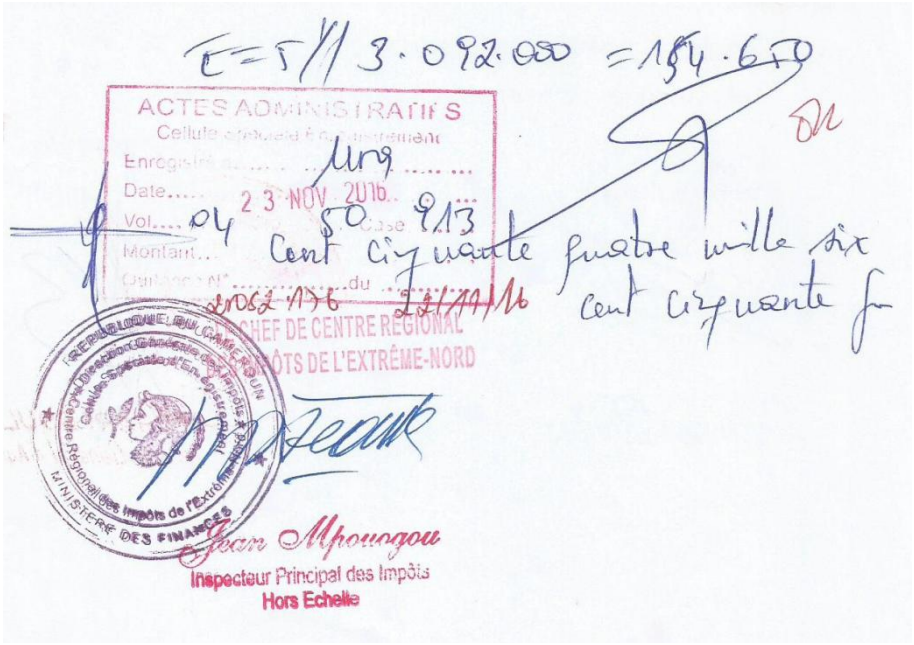
ACTES ADMINISTRATIFS
Enregistré
Date 23 NOV 2016
Vol 04 F° 50 Case 913
Montant
CHEF DE CENTRE REGIONAL
IMPÔTS DE L'EXTRÊME-NORD
Jean Mpougou
Inspecteur Principal des Impôts
Hors Echelle

ANNEXE N°2 : ORDRE DE SERVICE

MISSION DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES MONTS MANDARA
MANDARA MOUNTAINS DEVELOPMENT AUTHORITY
B.P. : 114 – Tél./Fax : (+237) 222-45-50-13 – MOKOLO - E-mail : midimaen@yahoo.fr

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE N°003/CPS/MIDIMA-SPI/2016
POUR LA SENSIBILISATION ET FORMATION DES COMMUNAUTES A LA GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES / RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD

TITULAIRE DU CONTRAT :
AAEDC (Association des Animateurs et Encadreurs en Développement)
B.P. 1003 - MAROUA -Tél. : 695 285 838 - Contribuable : M060712413906 H – RC./MVR/15/A/218 –
N° COMPTE BANCAIRE : 10005 00018 02233271001 22
BANQUE: AFRILAND FIRST BANK-AGENCE DE MAROUA

Financement : Budget de la MIDIMA, exercice 2016, Ligne 201101

ORDRE DE SERVICE

N°012/OS-2016/MIDIMA/DG/DEP/CE

L'Association des Animateurs et Encadreurs en Développement **(AAEDC)**, représentée par Monsieur **OUSMANE DAIBOU,** le Coordonnateur, est invité à recevoir la notification du présent Ordre de Service, lui prescrivant de commencer le **17 NOVEMBRE 2016** les prestations, objet du contrat ci-dessus cité.

Il est rappelé à Monsieur **OUSMANE DAIBOU,** Adjudicataire dudit contrat, qu'il doit :

1. Produire et soumettre à l'approbation du Maître d'Ouvrage, un programme d'exécution et un planning détaillé pour l'exécution des prestations dans un délai maximum de cinq (05) jours à compter de la date de notification du présent Ordre de Service ;
2. Il est enfin rappelé à Monsieur **OUSMANE DAIBOU,** que le délai d'exécution des **PRESTATIONS** est de **trente (30) jours** tel que prévu à **l'article 5** du Contrat et court à compter de la date de notification du présent Ordre de Service.

Le présent Ordre de Service sera notifié à Monsieur **OUSMANE DAIBOU,** par le Chef de Service du Marché.

Fait à Mokolo, le **17 novembre 2016**
LE DIRECTEUR GENERAL

TCHARI BOULAMA
Ingénieur Général d'Agriculture

NOTIFICATION

Le **17 NOVEMBRE 2016**, je soussigné **DOUGA Germain,** Chef de Service du Marché, certifie avoir notifié à Monsieur **OUSMANE DAIBOU,** Coordonnateur de **L'AAEDC** (Association des Animateurs et Encadreurs en Développement), l'Ordre de Service N°012/OS-2016/MIDIMA/DG/DEP/CE signé le **17 novembre 2016** inscrit dans le Registre des Ordres de Service de la MIDIMA relatif au Contrat de Prestations de Service **N°003/CPS/MIDIMA-SPI/2016**

Pour l'AAEDC

le 18-11-2016

Ousmane Daibou

Le Chef de Service de Marché
PO

DERIFA KODA Serge
Chargé d'Etudes

ANNEXE N°3 : FICHE D'ANIMATION

ANNEXE N°4 : FEUILLE DE PRESENCE

ANNEXE N°5 : QUELQUES PHOTOS



Séance de formation à Tokombére (Lycée de MADA KOLOKOCH)











Programme de Sensibilisation et Formation des communautés par la MIDIMA dans les Départements du DIAMARE, MAYO TSANAGA, MAYO DANAY, MAYO SAVA ET DU MAYO KANI, Région de l'Extrême Nord

Programme formation des comités de biefs

N°	VILLAGES REGROUPES	LIEU DE FORMATION	Date de la formation	NOMBRE DE PERSONNES
1-	MBAZAZAGO	MADA KOLKOCH	26/03/2017	30
2-	DOUMDOUM			
3-	HASSAVA			
4-	GOUVA			
5-	MBAZAMA			
1-	MBRAF 2	GAMDOUGOUM	27/03/2017	18
2-	DJOUMDJOUM			
3-	GAMDOUGOUM			
1-	MANDAKA GUIMSSAK	MISSOIN CATHOLIQUE MBOA	27/03/2017	24
2-	MENDEZE DAYAK 1			
3-	DOUVAR			
4-	DIBLOM 4			
1-	ZIDELENG COTE ECOLE	ECOLE PUBLIQUE DE ZIDELING	27/03/2017	24
2-	ZIDELING			
3-	DOUROUM NGOZEY			
1-	MOKOLA TAGAM 1	MOKOLA MAZAWAL	28/03/2017	24
2-	MOKOLA TAGAM 2			
3-	MOKOLA TAGAM			
4-	TAGAM			
1-	GUILI MBANHOU	GUILI	28/03/2017	24
2-	GUILI BANA			
3-	GUILI CHILI			
4-	GUILI KOTCHABE			

N°	VILLAGES REGROUPES	LIEU DE FORMATION	Date de la formation	NOMBRE DE PERSONNES
1-	SIRAKOUTI GLAKAKOHOBA 1	SIR	29/03/2017	24
2-	SIRAKOUTI GLAKAKOHOBA 2			
3-	MBAZOU 1			
4-	MBAZOU 2			
1-	GOUZDA DJEM		29/03/2017	24

2-	VOYOZ 1	CENTRE POLYVALENT DE MAKANDAÏ		
3-	VOYOZ 2			
4-	DJINGLIA TCHILEKEKE			
1-	BALDABAD 1	CENTRE POLYVALENT DE MAKANDAÏ	30/03/2017	30
2-	BALDABAD 4			
3-	BALDABAD 7			
4-	DAL MAROUA 1			
5-	DAL MAROUA 2			

Programme de Formation des comités de gestion des points d'eau des forages neufs et réhabilités par la MIDIMA

N°	VILLAGES REGROUPES	LIEU DE FORMATION	Date de la formation	NOMBRE DE PERSONNES
1-	ALVAKAYE	POUSS C.O.K	22/12/2016	12
2-	GOZOM ASSOUMNA			
1-	ECOLE GROUPE 2 POUSS	POUSS C.O.K	23/12/2016	12
2-	MAGA COMMERCIAL			
1-	MAGOUMAZ	ECOLE PUBLIQUE MOKOLO	28/12/2016	06
1-	OUDAVA MOUDAKDA	ECOLE PUBLIQUE SIRAKOUTI	29/12/2016	12
2-	OUDAVA			
1-	POUCHE BLADE	ECOLE PUBLIQUE AMCHALI	30/12/2016	06
1-	RHOUMZOU GENERAL	COMMUNE DE MOGODE	30/12/2016	06
1-	MOUHOUR	Salle des chefferies de ZAMAY	30/12/2016	12
2-	LOUGUERRE HAOUSSA			
1-	GAZANG	Ecole publique de Moufou Sud	03/01/2017	06
1-	BALDA ECOLE	BALDA	08/03/2017	18
2-	TCHAKAO BALDA			
3-	BOGORE			
1-	KOURDAYA	KOURDAYA	10/03/2017	12

2-	MERENGUE BALDA			
1-	HOPITAL MORA	Commune de Mora	11/03/2017	12
2-	ENIEG DE MORA			
1-	SERADOUE	SERADOUE	11/03/2017	06
1-	TOULOUM GRAOBE	TOULOUM	11/03/2017	06